

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2025.**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOLINAS, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14*

Date de convocation du Conseil Municipal: 13/02/2025

**PRESENTS** : SOLINAS Christian, NICAUD Lionel, LELIEVRE Linda, BESSON Marcel, LECOURT Raymonde, CHICOT Christian, ANDRIEU Alain, CUFFEL Sonia, LE ROLLAND Pierre arrivé à 18h50mn, VAH Mélanie, COUCKUYT Jean-Philippe.

**ABSENTE EXCUSEE** : PAGEL-VENABLES Anne a donné pouvoir à VAH Mélanie, DU LAURIER Virginie.

**ABSENT** : MORVAN Vincent.

**SECRETAIRE** : LELIEVRE Linda.

### **1. Procès-verbal de la séance du 21/01/2025.**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

### **2. Le point sur les travaux en cours.**

#### **• Immeuble 8 place de l'église.**

Au vu de l'état de délabrement de l'immeuble sis au 8 place de l'église, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté de mise en sécurité imminent a été pris, après la remise du rapport judiciaire mandaté par le Président du Tribunal Administratif de Rouen. Dès que les prescriptions de mise en sécurité seront effectuées par le propriétaire, le dit arrêté sera substitué par un arrêté de mise en sécurité ordinaire.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le rapport judiciaire est à disposition de chacun.

#### **• Immeuble 4 place de l'église.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des entreprises de maçonnerie et de couverture ont été contactées par les propriétaires pour la remise en état des façades et de la toiture.

Les travaux de remise en état sont vraisemblablement conséquents.

Le panneau publicitaire sur le pignon situé à l'est, va être retiré.

#### **• Travaux divers.**

- A l'initiative de la Communauté de Communes Campagne de Caux, maitre d'ouvrage en matière de ruissellement des eaux de pluie, l'entreprise Colas est intervenue afin de reprofiler l'accotement au droit de l'entrée du 237 route des hêtres, en vue de pallier aux problèmes d'inondation rencontrés dans ce secteur. Suite à ces travaux, il est prévu que les services de la Communauté de Communes Campagne de Caux prennent contact avec les consorts Guérault, propriétaires d'une parcelle de terrain contigüe, afin de créer un bassin de rétention, dans le but de ralentir l'arrivée des eaux pluviales sur la chaussée.
- Afin de sensibiliser les usagers de la route au problème de vitesse excessive à l'entrée du village, un radar pédagogique a été mis à disposition de la commune pour une durée de 2 mois par la Direction des Routes. Il a été installé dans un premier temps route des genêts. A noter qu'il présente quelques dysfonctionnements qui seront signalés à la Direction des Routes. A l'issue d'un mois, il sera déplacé et installé route des faisans.
- Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, le bitume devant le café des sports a été refait

par l'entreprise Colas. Reste le marquage au sol à réaliser.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nouveaux effondrements se sont produits route des hortensias. La Communauté de Communes Campagne de Caux a procédé au comblement mais il a été constaté une réelle instabilité du terrain dans le champ jouxtant la voirie.
- **Travaux Département 76.**
- Compte-tenu de leur vétusté, Les deux chicanes route des hêtres et route des faisans vont faire l'objet d'une réfection par l'entreprise ASTEN. S'agissant de voies départementales, ces travaux sont pris en charge par le Département de Seine-Maritime.
- Madame Cuffel Sonia signale deux trous en formation à l'entrée du village, route des genêts. La Direction des Routes sera contactée à cet effet.

### 3. Le point sur le SIVOS des 4 Clochers.

- Les travaux de création d'un réseau secondaire de chauffage au dortoir sont terminés. Les 3 radiateurs fonctionnent.
- Travaux de désembouage de la classe de Mme Varin : aucune efficacité. Seul un radiateur fonctionne correctement et un autre partiellement. Le bureau du SIVOS a décidé de mettre également en place un réseau secondaire. Des renseignements seront demandés auprès de l'Education Nationale quant aux normes dans les écoles maternelles.
- Une mise en concurrence va être faite pour le contrat d'entretien des installations thermiques.
- Un appel d'offres va être lancé concernant le marché de restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- La peinture réalisée dans la cour de l'école élémentaire en avril 2024 afin de matérialiser les jeux au sol, s'efface. Compte tenu du coût (400 €), le bureau du SIVOS a décidé de ne pas renouveler l'achat.
- La prochaine réunion SIVOS aura lieu le mardi 25/03 à 18h.
- Compte-Rendu des Activités et Sorties pendant les Vacances d'Hiver à l'Accueil de Loisirs Manneville la Goupil

Durant les vacances d'hiver, l'accueil de loisirs a accueilli en moyenne 17 enfants de moins de 6 ans et 33 enfants de plus de 6 ans, qui ont participé à diverses activités et sorties organisées tout au long de la période.

#### Activités réalisées :

1. **Ateliers créatifs** : Les enfants ont participé à des ateliers de peinture, de bricolage et de créations manuelles, leur permettant d'exprimer leur créativité tout en développant leurs compétences artistiques.
2. **Jeux en plein air** : Des activités physiques, telles que des jeux de groupe, des parcours d'obstacles et des activités sportives, ont été organisées pour stimuler l'énergie et la convivialité entre les enfants.
3. **Atelier cuisine** : Des ateliers cuisine ont permis aux enfants de s'initier à la préparation de recettes simples et amusantes. Ces ateliers ont non seulement été un moment de partage, mais aussi une belle occasion d'apprendre des gestes culinaires tout en s'amusant.
4. **Spectacle enfants** : Le dernier jour des vacances, les enfants de 3 à 13 ans ont présenté un spectacle de chant et de danse à l'école maternelle. Ce moment de partage et de convivialité a été un moment très apprécié, permettant aux enfants de montrer leurs talents et de participer à une expérience collective.

#### Sorties :

1. **Sortie à la piscine (mercredi 12 février et mercredi 19 février) :** Les enfants ont profité de deux sorties à la piscine sur les mercredis, pour s'amuser et pratiquer des jeux aquatiques dans un cadre sécurisé.
2. **Sortie au cinéma (vendredi 14 février) :** Le vendredi 14 février, les enfants ont assisté à une projection cinématographique, offrant un moment de détente et de divertissement en groupe.
3. **Sortie au Guignol :** Les enfants ont assisté à la représentation du Guignol, un spectacle de marionnettes qui a été un grand succès.

#### **Conclusion :**

Les vacances d'hiver ont été un moment très apprécié par tous les enfants, grâce à une programmation variée qui a su combiner apprentissage, divertissement et moments de convivialité. Les sorties à la piscine, au cinéma et au Guignol ont particulièrement marqué ces vacances, offrant des expériences enrichissantes et ludiques.

#### **4. Le point sur la Communauté de Communes « Campagne de Caux ».**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Des mouvements de personnel au sein de la Communauté de Communes Campagne de Caux avec notamment l'arrivée du nouveau DGS, induisant ainsi une réorganisation de la communication au sein des divers services.
- Du souhait de Monsieur DUBOCAGE Kévin, Vice-Président en charge du développement économique, du tourisme et de la communication, de démissionner au mois d'avril prochain, du fait de désaccords persistants entre lui et le Président de l'intercommunalité.
- De la réunion de la commission finances élargie qui se déroulera le 25 février prochain.
- Qu'à l'initiative de certains agents, un syndicat (CFDT) a été créé au sein de l'intercommunalité.

#### **5. Le point sur l'urbanisme.**

DEMANDES	DATE DEMANDE	DEMANDEUR	ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	OBSERVATIONS
PC7640825G0001	22/01/2025	BERTHO Béatrice	213 allée des rosiers	Création d'un studio de jardin	
DP7640825G0002	30/01/2025	BEAR Environnement (Leroy Thierry)	5 allée des primevères	Pose panneaux photovoltaïques	
CUa7640825G0004	30/01/2025	Me DUPIF Notaire Goderville	1160 rte jonquilles	Succession Burel	
CUa7640825G0005	03/02/2025	Me PHILIPPOTEAUX Notaire Criquetot	Le Puy Varin	Echange Cst Guérout/Grandserre	
CUa7640825G0006	06/02/2025	Me DUPIF Notaire Goderville	13 allée des primevères	Succession Mastronuzzi	

#### **6. Boite Mails Mairie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés par le secrétariat de mairie concernant la boîte mails dont la capacité de stockage est très réduite.

Afin de pallier aux problèmes rencontrés, il a été demandé à la société informatique CIP-XEFI, basée à Fécamp, d'intervenir.

Le coût de cette intervention s'établit comme suit:

**Contrat de 3 ans - TTC**

	<b>MESSAGERIE</b>	<b>ANTISPAM</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Frais: 1 seule fois</b>	360 €	90 €	450 €
<b>Abonnement mensuel</b>	24.24 €	16.80 €	41.04 €

**7. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.**

Création d'un emploi permanent.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin d'assurer les tâches d'un agent technique polyvalent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01/12/2025, un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

**Après en avoir délibéré et considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 23/01/2025, le Conseil Municipal décide :**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent d'entretien polyvalent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/12/2025.
- De supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial actuellement existant à compter du 01/12/2025.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2025.

**7bis. Personnel – Actualisation du tableau des effectifs.**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la **suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique à 35.00 heures.

- la **création** d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35.00 heures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE:**

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/12/2025, le tableau modifié se présente de la façon suivante :

<b>EMPLOI</b>	<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>NOMBRE D'EMPLOIS</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>
<b>CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIALS</b>			
Secrétaire de mairie	Attaché territorial	1	35 heures
<b>CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX</b>			
Secrétaire de mairie	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 heures
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINT ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>			
Agent Agence Postale et Bibliothèque	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	31.75 heures
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>			
Agent salle des fêtes Ménage	Adjoint technique	1	15 heures
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 heures

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

#### **8. Contrat Schiller France.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau défibrillateur a été installé à la salle de la plaine en remplacement de l'ancien devenu vétuste.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du matériel, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de souscrire un contrat d'assistance et de maintenance.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la synthèse financière hors consommables (qui sont à la charge du client) et qui représente un coût annuel de 145.78€ TTC.

La durée du contrat est de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir entendu ce qui précède, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De souscrire au contrat d'assistance et de maintenance proposé par Schiller France.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une formation pourra être dispensée par Schiller France.

## **9. Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Madame BELLENGER Micheline, il a reçu des Consorts Bellenger une demande de division parcellaire concernant la propriété sise au 274 route des mésanges.

Ladite demande a été transmise à la Communauté de Communes Campagne de Caux.

La séance est levée à 20h05mn.